



VOTRE PARCOURS



Validation des Acquis de l'Expérience / VAE

## ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE est une procédure de reconnaissance officielle des connaissances et des compétences du/de la candidate, par un jury indépendant et composé de professionnels.

Les acquis pouvant donner lieu à une validation sont l'ensemble des compétences professionnelles issues d'une activité salariée, syndicale ou bénévole, exercée en continue ou non.

<b>QUI ?</b>	<p>Les salarié.e.s quel que soit leurs statuts. Les non salarié.e.s (professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants).</p> <p>Les demandeur.se.s d'emploi (indemnisés ou non). Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.</p> <p>Toute personne, avec ou sans qualification reconnue, désirant en acquérir une, la compléter ou l'adapter.</p>
<b>DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION</b>	Entrée permanente après accord du financeur.
<b>OBJECTIFS</b>	<p>L'objectif de l'accompagnement VAE est de soutenir le/la candidat.e durant le temps de préparation et favoriser le travail d'écritures des dossiers de validation.</p> <p>Permettre au/à la candidat.e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Décrire son activité</li> <li>↳ Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées</li> <li>↳ Examiner le travail réel et non le travail prescrit</li> <li>↳ Prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences</li> <li>↳ Structurer et organiser sa pensée</li> <li>↳ Obtenir une certification</li> <li>↳ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité</li> <li>↳ Valider son expérience pour soi</li> <li>↳ Faire reconnaître ses compétences</li> <li>↳ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours</li> <li>↳ Changer d'emploi</li> <li>↳ Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle</li> <li>↳ Développer sa confiance en soi</li> </ul> <p>Toutes certifications à finalité professionnelle, sous réserve qu'elles soient inscrites au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).</p>
<b>DURÉE</b>	La durée de l'accompagnement peut varier de 10 à 24 heures en fonction du projet de validation et du financement.
<b>TARIFS</b>	75 euros.Net de l'heure
<b>ACCESSIBILITÉ &amp; SERVICES</b>	<p>Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap</p> <p>Aménagement des temps de rdv possibles</p> <p>Nos centres disposent de places de parking et sont accessibles en transport en commun. Ils vous proposent des espaces dédiés à la restauration du midi. D'autres solutions de restauration sont accessibles à proximité.</p>

### Votre accompagnement VAE

27 candidat-e-s en début d'accompagnement | 7 candidat-e-s présenté-e-s à une certification en 2023 (20 en cours d'accompagnement)

Taux de réussite	En formation	En emploi	Abandons
43% Titre/Diplôme les plus demandés : BTS NDRC / DEAES	2	3	3 (Santé)

### Taux de satisfaction 2023

100%

## CONTENUS DE LA FORMATION

### Les grandes étapes d'une démarche de VAE :

- S'informer, demander conseil
- S'inscrire sur la plateforme France VAE ([vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr))
- Créer son dossier de faisabilité
- Compléter son dossier professionnel (Titres Professionnels du Ministère du Travail) ou le Livret 2 (Diplômes de l'Éducation nationale)
- Préparer l'épreuve de validation : le.la candidat.e peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique
- Passer l'épreuve de validation devant un jury
- Validation totale, partielle ou aucune validation

<b>MODALITÉS, MOYENS, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES</b>	<p>Formation en présentiel ou hybride avec distanciel Formation individualisée</p> <p>Salles de formation équipées Ressources multimédia Plate-forme de formation digitale</p> <p><b>Quand l'évaluation est sur dossier, l'aide méthodologique consiste à :</b> Présenter la logique du dossier Proposer une méthode pour décrire et analyser les activités Organiser les données au vu des rubriques du dossier</p> <p><b>Quand l'évaluation porte sur des mises en situation, la préparation consiste à :</b> Décrire ce qui sera demandé Familiariser le.la candidat.e avec le plateau technique, présenter les outils utilisés pour l'épreuve Mettre en condition « psychologique », notamment pour les candidat.e.s n'ayant jamais vécu d'épreuve de ce type.</p> <p>Pour ces deux types d'évaluation, cette étape peut aussi comporter un temps de préparation à l'entretien avec le jury.</p>
<b>EQUIPE PÉDAGOGIQUE</b>	<p>CONSEILLER.ÈRE VAE RESPONSABLE D'ACTIVITÉ RÉFÉRENT.E HANDICAP ET EGALITÉ FEMME HOMME ASSISTANT.E ADMINISTRATIVE</p>
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	<p>Dossier VAE Évaluation de l'accompagnement par le.la participant.e Suivi à 6 mois</p>

### CONTACTS

Brest, Ergué-Gabéric, Quimper, Pont-de-Buis, Audierne, en présentiel et en distanciel

Jean-Marie Tréguer

[formation.brest@groupe-initiatives.com](mailto:formation.brest@groupe-initiatives.com) | 02.98.41.46.47

Isabelle Le Magoarou

[formation.quimper@groupe-initiatives.com](mailto:formation.quimper@groupe-initiatives.com) | 02.98.75.01.26

### Cadre légal et réglementaire

<https://vae.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae>

<https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077>

Arrêté du 29 novembre 2017 fixant le modèle de formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience »

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Article 78 de la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

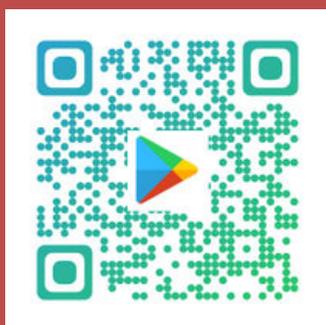
Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience et comportant d'autres dispositions relatives aux commissions professionnelles consultatives en matière de certification professionnelle et aux organismes financeurs du projet de transition professionnelle

Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi



## TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION



CODE CONNEXION  
**45803774**



## PRENEZ RDV EN LIGNE



### POUR + D'INFOS, CONTACTEZ-NOUS :

#### À BREST

3 rue Edouard Belin – 29200  
02 98 41 86 03

#### À QUIMPER

50 rue du Président Sadate -  
BAT F – 29000  
02 98 52 09 12